



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 octobre 1999**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12 Octobre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 25 Octobre 1999

**Création de 2 emplois occasionnels à la Direction Comptabilité/  
Budget**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Madeleine CHAIGNEAU

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Robert LEON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.  
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Jean-Robert BEJUGE.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.  
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Patrick ARNAUD, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99550

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 1999**

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

De manière particulièrement importante, la Direction Comptabilité/Budget doit faire face, d'ici la fin de l'année 1999, à la mise en oeuvre du nouveau logiciel SEDIT : pour l'ensemble du service comptabilité, 100 jours seront consacrés à la formation au logiciel.

L'activité comptable, toujours très soutenue en fin d'année (écritures de clôture), ne pourra être assurée par l'effectif en place.

C'est pourquoi je propose de créer 2 postes d'Agent Administratif, à pourvoir contractuellement sur la base de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 Janvier 1984 (1er échelon, échelle II, indice brut 245, majoré 253).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la création définie ci-dessus pour une durée de 2 mois, du 1er Novembre au 31 Décembre 1999.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)